

# Module 2. Les minorités linguistiques au Canada

#### **GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT**

**DURÉE: 30 MINUTES** 

**OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :** Identifier les droits des minorités linguistiques au Canada leur impact dans la vie de tous les jours.



#### Matériel d'accompagnement

- Fiche de l'élève Module 2 à télécharger ou à imprimer
- Vidéo YouTube à visionner en ligne

**Préalables :** Avoir complété le Module 1 « La culture, la langue et la loi »



Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

## Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
5 <sup>e</sup> année	Études sociales de la 1ère à la 6e année, Histoire et géographie, 7e et 8e année (2018)		B. Communauté et environnement: l'action gouvernementale et citoyenne
6 <sup>e</sup> année	Études sociales de la 1ère à la 6e année, Histoire et géographie, 7e et 8e année (2018)		A. Patrimoine et identité : l'expérience canadienne hier et aujourd'hui
8 <sup>e</sup> année	Études sociales de la 1ère à la 6e année, Histoire et géographie, 7e et 8e année (2018)	Histoire	B. Une société en évolution (1890-1914)
3e à la 8 <sup>e</sup>	Programme d'appui aux nouveaux arrivants, de la 1ère à la 8e année (2010)	Études sociales	A. Initiation à la société canadienne



# A. Quelles lois protègent les minorités linguistiques au Canada ?

# A.1. La protection des communautés francophones

- 1. À l'aide de la section A.1 de la Fiche de l'élève, expliquer aux élèves que certaines lois protègent les droits linguistiques **partout au Canada** et en donner des exemples comme le droit à l'éducation en français ou le droit à recevoir des services en français.
- 2. Expliquer que d'autres lois peuvent s'appliquer à un **territoire ou à une province** donnée :
  - Les lois provinciales et territoriales
  - Les lois municipales

# Conseil d'adaptation

• Inviter les élèves à lire la section A.1 de la Fiche de l'élève.

# A.2. La protection des langues autochtones au Canada

- 1. À l'aide de la section **A.2 de la Fiche de l'élève**, expliquer aux élèves que la **Constitution** et la **Loi concernant les langues autochtones** protègent les langues autochtones.
- 2. Lire avec les élèves les Extraits du préambule de la Loi concernant les langues autochtones de la section A.2. de la Fiche de l'élève.
- 3. Expliquer les extraits aux élèves.
- 4. Animer une discussion sur l'importance de préserver les langues autochtones.





#### **Discussion**

- Pourquoi peut-on dire que le Canada n'a pas toujours reconnu les langues autochtones ?
- De quelles façons la langue, l'identité et la culture sont-elles interreliées ?

# B. Les droits linguistiques dans la vie de tous les jours

# B.1. Qu'est-ce que l'offre active?

1. Demander aux élèves de faire l'exercice de la section **B.1 de la Fiche de l'élève**.



### Corrigé

- 1. Ahmed et Lucy répondront probablement en anglais. Jean demandera peutêtre à être servi en français.
- 2. Bianca peut accueillir les visiteurs de cette façon: « Bonjour ! Hello ! Je m'appelle Bianca. Comment est-ce que je peux vous aider ? My name is Bianca. How can I help you? »
- 2. Animer une discussion à partir des réponses des élèves





#### **Discussion**

- Demander aux élèves de comparer les réponses entre des élèves à celles du corrigé.
- Il est important qu'ils comprennent que lorsqu'un service peut être offert en français, le client ou l'usager doit le savoir.
- Il est important que les élèves sachent que même s'ils sont capables de parler anglais, ils peuvent demander à recevoir un service en français.
- Demander aux élèves de donner des exemples de moments où il est préférable d'être servi dans sa langue maternelle, par exemple:
  - À un rendez-vous médical
  - Quand on communique avec le 911 0
  - Pour renouveler son passeport
- La personne se sent plus à l'aise, ressent moins de stress, et de plus, la langue et la culture francophones sont préservées.
- 3. Expliquer aux élèves ce qu'est l'offre active et pourquoi elle est importante.

### L'offre active et le bilinguisme

« L'offre active de service est une invitation ouverte au public à utiliser une de nos deux langues officielles – le français ou l'anglais – lorsqu'il communique avec le gouvernement fédéral ou en reçoit un service. Celle-ci comprend un accueil bilingue, comme « Bonjour! Hello! » ainsi que des repères visuels, comme des enseignes, qui renforcent cette invitation. »

Source : Commissariat aux langues officielles du Canada



- 4. Conclure l'activité en expliquant que :
  - Un geste simple comme l'offre active peut aider à la promotion et la protection de la langue française
  - Ne pas faire ce geste pourtant simple peut contribuer à la disparition de la langue française.

# B.2. Qu'est-ce qu'il faut pour pouvoir étudier en français?

1. À l'aide de la section **B.2 de la Fiche de l'élève**, expliquer aux élèves que la Charte canadienne protège le droit d'étudier dans la langue officielle minoritaire de la province ou du territoire.



#### Conseil

- Inviter les élèves à lire la section B.2 de la Fiche de l'élève.
- 2. Animer une discussion sur l'importance de l'éducation en français.



#### **Discussion**

- Qu'arriverait-il aux communautés francophones minoritaires s'il était interdit d'étudier en français?
- Pourquoi l'éducation en français est-elle importante?
- D'où vient l'argent pour financer les écoles francophones?
- Quelle est la différence entre des écoles d'immersion en français et des écoles de langue française?



# C. Bibliographie

#### Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
   CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire
- CliquezJustice.ca, L'éducation en français : vous y avez droit! En ligne :

  https://www.cliquezjustice.ca/information-juridique/droit-l-enseignementdans-sa-langue
- **CliquezJustice.ca**, Programme de contestation judiciaire. En ligne :

  <a href="https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/programme-de-contestation-judiciaire">https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/programme-de-contestation-judiciaire</a>.
- **Encyclopédie Canadienne**, Histoire de la Loi sur les langues officielles. En ligne : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=IXnaCgxAVnc">https://www.youtube.com/watch?v=IXnaCgxAVnc</a>.
- **Encyclopédie Canadienne**, Langues autochtones au Canada. En ligne :

  https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/langues-autochtones-aucanada )
- **Encyclopédie Canadienne**, Lillian Elias : l'histoire d'une survivante des pensionnats. En ligne : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=XWnieTNLmPg">https://www.youtube.com/watch?v=XWnieTNLmPg</a>.

Loi concernant les langues autochtones (Canada)



**Radio-Canada**, Parole autochtone 149 : Les langues autochtones. En ligne : https://www.youtube.com/watch?v=EySkPZvI7zk).

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario



